

n° 2 / Mai 2017

## Les prix payés aux producteurs – résultats de l'enquête annuelle en agriculture biologique pour les campagnes 2014/15 et 2015/16

| En €/t          | 2008/09 | 2009/10 | 2010/11 | 2011/12 | 2012/13 | 2013/14 | 2014/15 | 2015/16 | Évolution<br>2015/16 - 2014/15 |
|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------------------------|
| Blé meunier BIO | 349     | 327     | 352     | 380     | 363     | 367     | 373     | 373     | 0%                             |
| Maïs BIO        | 262     | 243     | 319     | 303     | 316     | 327     | 287     | 284     | -1%                            |
| Triticale BIO   | 285     | 248     | 274     | 302     | 289     | 289     | 282     | 276     | -2%                            |
| Tournesol BIO   | 447     | 337     | 495     | 493     | 542     | 512     | 505     | 474     | -6%                            |
| Féveroles BIO   | 365     | 334     | 334     | 364     | 384     | 375     | 371     | 426     | 15%                            |

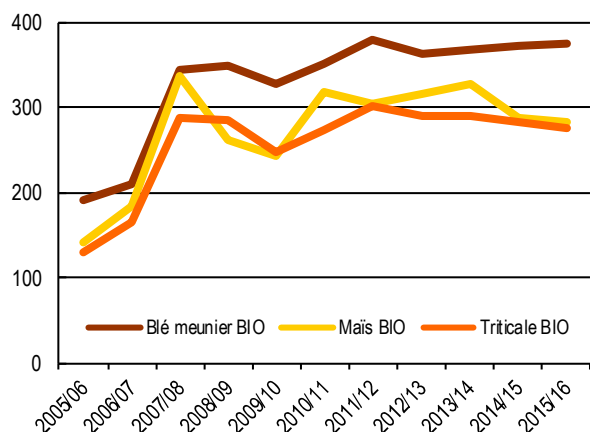
Source : Enquête annuelle prix à la production en agriculture biologique - FranceAgriMer

Les résultats de l'enquête sur les campagnes 2014/15 et 2015/16 confirment la stabilité relative des prix des céréales, en agriculture biologique. Par contre, le prix des fèves est reparti à la hausse, tandis que celui du tournesol continuait à décroître.

Les prix du maïs, du triticales et du tournesol, en agriculture conventionnelle, sont, dans le même temps, et après deux années de baisse, repartis à la hausse contrairement à ceux du blé tendre et des fèves qui sont restés orientés à la baisse.

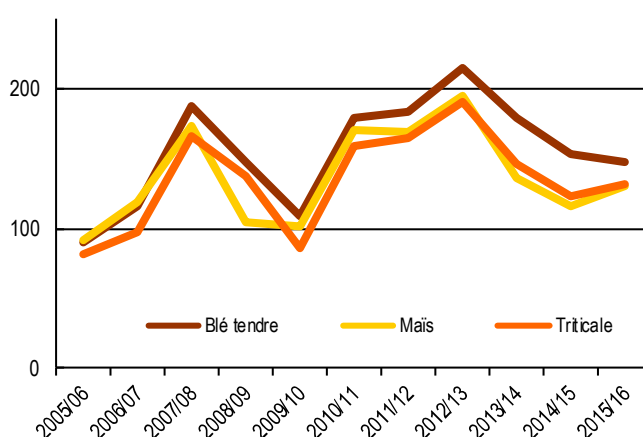
Ainsi, le différentiel de prix entre les deux modes de cultures a progressé pour le blé tendre et les fèves (à 154% et 140%), et fortement décliné pour les autres espèces. Il atteint maintenant 119% pour le maïs, 110% pour le triticales et seulement 28% pour le tournesol.

**Céréales - agriculture biologique :**  
 évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête annuelle prix à la production en agriculture biologique

**Céréales - agriculture conventionnelle :**  
 évolution des prix payés aux producteurs en €/t

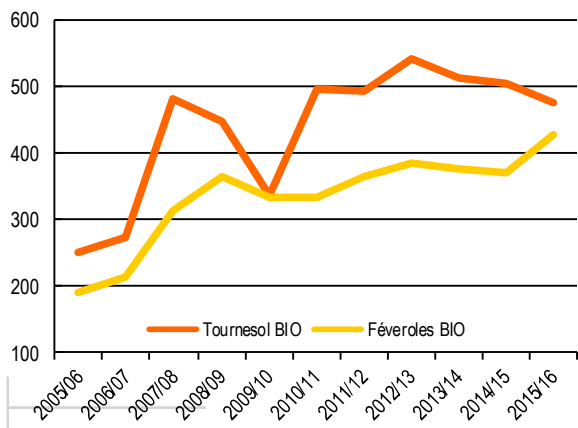


Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

L'évolution de l'offre en agriculture biologique n'a eu que peu d'influence sur la stabilité relative du niveau des prix. Les cours du blé tendre et du triticales ont atteint un niveau record en 2011/12 pour ensuite reculer régulièrement de 0,4% et 2% en moyenne annuelle. Dans le même temps, leurs collectes (hors C2) progressaient respectivement de 6% et 14% en moyenne annuelle. De même, les cours du tournesol, après le pic de 2012/13, ont régulièrement reculé de 4% en moyenne, alors que les collectes progressaient fortement (+ 20% en moyenne).

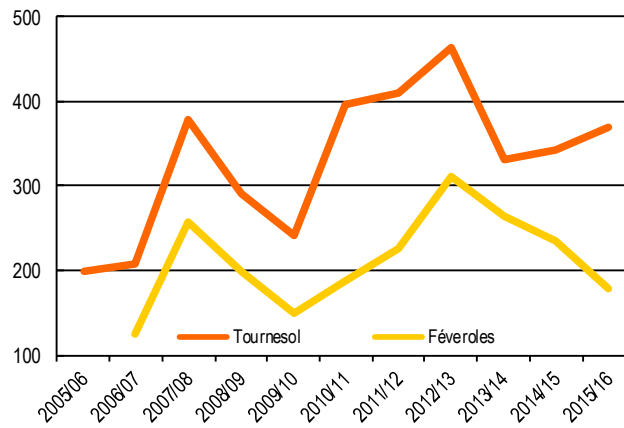
Le maïs et les fèves ont vu leurs prix augmenter respectivement de 3% et de 2% en moyenne depuis 2008/09, alors que leurs collectes progressaient de 12% et 5%.

### Tournesol et féveroles - agriculture biologique : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête annuelle prix à la production en agriculture biologique

### Tournesol et féveroles - agriculture conventionnelle : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

En ce qui concerne les grandes cultures en conventionnel, les prix semblent mieux réagir aux évolutions aux baisses de l'offre : sur la période 2008/09-2015/16, une diminution des collectes de maïs et de féveroles de 20 et 22% a entraîné une augmentation des prix de 25% pour chacun. Par contre les hausses de collectes n'ont eu que peu d'effet sur le niveau des prix, ces derniers restant stables pour le blé tendre et tournesol malgré une augmentation des collectes, de 4% et 37%.

### Méthodologie

#### Prix à la production en agriculture biologique

Cette enquête annuelle mesure l'évolution des prix des céréales et oléo protéagineux issus de l'agriculture biologique achetés par les organismes stockeurs aux agriculteurs. Elle concerne 5 espèces : blé tendre, maïs, triticale, tournesol et féveroles.

Les Services Territoriaux de FranceAgriMer calculent un prix à la production moyen régional par espèce. Ce calcul s'effectue sur la base de la comptabilité (compte d'exploitation) d'un échantillon de 51 collecteurs. Les organismes de collecte du panel sont choisis de manière à donner une image fidèle de la population des coopératives et des négociants, avec un impératif de représentativité d'au moins 50 % des volumes collectés dans chaque région.

A partir de ces données régionales, un prix moyen national est calculé sur la base d'une moyenne pondérée des prix régionaux par les volumes collectés dans chaque région. Les prix s'entendent rendus silo, en tenant compte des réfections et bonifications éventuelles, prix du maïs après déduction des frais de séchage et sans distinction entre les différents systèmes de transaction. Les cultures en 2<sup>ème</sup> année de conversion ne sont pas prises en compte.

Régions enquêtées : Grand-Est, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Normandie, Ile-de-France, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

#### Prix à la production en agriculture conventionnelle

Cette enquête mesure l'évolution des prix des céréales et des oléo protéagineux achetés par les organismes stockeurs aux agriculteurs. Tous les trimestres, les Services Territoriaux de FranceAgriMer calculent un prix à la production moyen régional par espèce depuis le début de la campagne. Ce calcul s'effectue à partir de la comptabilité de 130 organismes stockeurs représentatifs (tonnages collectés et valeurs des apports). Ils sont actualisés et consolidés chaque trimestre. Ils intègrent donc les compléments de prix apportés en cours de campagne et permettent ainsi d'obtenir au dernier trimestre un prix moyen de campagne complet. FranceAgriMer calcule un prix moyen national pour chaque espèce en pondérant les résultats régionaux par les volumes collectés dans chaque région. Ces prix s'entendent rendus silo, majorations mensuelles incluses, sans déduction des taxes parafiscales payées par le producteur, pour des grains de qualité standard et après déduction des frais de séchage pour le maïs. Aucune distinction n'est faite entre les différents systèmes de transactions.

Régions enquêtées : Grand-Est, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre, Ile-de-France, Occitanie, Hauts de France, Normandie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte-D'azur.